Communauté de l’Emmanuel

La Communauté de l’Emmanuel a été fondée en 1972 à Paris par **Pierre Goursat et Martine Laffitte** dans le contexte du renouveau charismatique catholique. Elle est composée de laïcs, de personnes consacrées, de prêtres et de diacres. Elle est depuis 1992 une association internationale de fidèles de droit pontifical. La Congrégation pour le clergé a reconnu en 2017 l’Association cléricale de la Communauté de l’Emmanuel qui rassemble les prêtres et les diacres de la communauté.

La communauté est présente dans environ 70 pays et revendique 13 000 membres, dont la moitié en France où elle dessert une trentaine de paroisses et les sanctuaires de Paray-le-Monial et de l’Île-Bouchard. Par l’importance de ses effectifs, membres laïcs et prêtres, elle occupe une place prépondérante parmi les communautés issues du renouveau charismatique.

Des signalements d’abus de pouvoir et de conscience

Des accusations concernant des **abus spirituels, de pouvoir et de conscience** sont publiées par la presse à partir de 2022 et développées dans un livre d’enquête, *La Face cachée de l’Emmanuel* paru en 2025. L’AVREF a recueilli plusieurs témoignages faisant notamment état d’emprise spirituelle et de ruptures avec le milieu familial. Elle a alerté à ce sujet la Conférence des évêques de France. La Miviludes indique de son côté avoir reçu depuis 2020 quatre demandes d’avis concernant la communauté. Elle précise qu’« à ce jour, aucun élément ne permet de conclure à l’existence de dérives sectaires, mais [qu’elle] reste vigilante »

La **Commission de prévention et de lutte contre les abus (CPLA),** créée en 2019 par la communauté, a recensé dans son bilan portant sur l’année 2021 **14 alertes pour abus de pouvoir et de conscience**, toutes concernant des personnes majeures. Douze de ces alertes mettent en cause des membres de la communauté, dont huit laïcs.

L’affaire Emmanuel Dumont

L’abbé **Emmanuel Dumont**, prêtre de la communauté et ancien exorciste du diocèse de Lyon, a fait l’objet de signalements concernant son accompagnement de personnes majeures.

En 2022, le diocèse de Paris lui a imposé des restrictions, confirmées en 2024 par le Dicastère pour le Clergé : interdiction temporaire d’accompagnement spirituel individuel, de confession et d’enseignement sur l’exorcisme et le ministère de guérison. Les sanctions sont liées à des faits qui ne sont pas de nature sexuelle.

Deux femmes ont témoigné de pratiques qui ont entraîné selon elles une forte emprise psychologique par l’induction de faux souvenirs. L’une affirme avoir été amenée à croire qu’elle était possédée après avoir été victime et coupable de crimes rituels sataniques durant son enfance. L’archevêque de Lyon a reconnu en 2022 des « dysfonctionnements », une « spiritualisation exagérée » et des pratiques « pour le moins imprudentes ». Une plainte déposée en 2021 a été classée sans suite, faute d’éléments permettant de caractériser ou de prouver un abus de faiblesse.

Plusieurs affaires d’abus sexuels

Cinq prêtres appartenant ou ayant appartenu à la Communauté de l’Emmanuel ont été mis en cause dans des affaires d’abus sexuels.

Bernard Peyrous, prêtre de la communauté et ancien recteur du sanctuaire de Paray-le-Monial, a été suspendu en 2017 après des gestes gravement inappropriés envers une femme majeure. Une enquête canonique ouverte en 2019 a abouti à une restriction de son ministère en 2020. En 2024, il a été mis en examen pour viols aggravés sur deux femmes consacrées et pour agression sexuelle sur une troisième. Il conteste ces accusations. En mai 2026, à la suite de la publication du livre témoignage *Un canapé rouge. De l’emprise à la liberté*, la communauté reconnaît publiquement la gravité des faits rapportés concernant Bernard Peyrous en évoquant une **« emprise à caractère spirituel et sexuel »**. Elle annonce la création d’une commission indépendante chargée d’examiner ces mécanismes d’emprise.

Benoît Moulay, prêtre de l’Emmanuel, a fait l’objet de nombreux signalements dès 2004 concernant son comportement envers des femmes qui ont conduit à le changer de diocèse à plusieurs reprises. À l’issue d’une enquête canonique ouverte en 2020, il a été **renvoyé de l’état clérical pour violences sexuelles sur deux femmes majeures et abus de pouvoir** en juillet 2023. Il n’a pas fait pas appel de cette

décision. En 2024, deux femmes ont engagé une action civile contre la communauté de l'Emmanuel. Un accord prévoyant une réparation financière a été conclu en octobre 2024.

Noël Nshibia Pamu, prêtre membre de la communauté, a été condamné en mars 2025 à trois ans de prison, dont un avec sursis, pour l'agression sexuelle d'une adolescente de 14 ans commise en 2018. Il reconnaît les faits, mais a fait appel du jugement. Il est interdit de ministère public et une procédure canonique est en cours auprès du Dicastère pour la Doctrine de la foi.

Antoine Kitandja-Lokavu, ancien chapelain de Paray-le-Monial, a été suspendu en 2023 par le Dicastère pour la Doctrine de la foi pour des abus sexuels sur plusieurs femmes majeures. La communauté l'a renvoyé définitivement en mai 2025 après de nouveaux signalements. En janvier 2026, elle a effectué un nouveau signalement au procureur de la République concernant une agression sexuelle sur mineur qui aurait été commise dans les années 1990. En juillet 2026, le diocèse de Nancy-Toul a également lancé un appel à témoignages concernant des agressions sexuelles sur mineurs qui auraient été commises en 2006.

Enfin, **Benoît Roze**, prêtre de la communauté à Libourne, a été mis en examen en janvier 2026 pour détention d'images pédopornographiques et placé sous le statut de témoin assisté concernant un viol sur mineur de quinze ans. Il conteste l'existence du viol évoqué dans le dossier. Des mesures conservatoires lui interdisent notamment toute activité en lien avec des mineurs.

Une visite apostolique du Vatican

En mars 2025, le Vatican annonce une **visite apostolique** de la Communauté de l'Emmanuel. Elle intervient dans un contexte de tensions internes concernant la gouvernance et après plusieurs affaires d'abus.

En octobre 2025, le Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie désigne **Mgr Antoine Hérouard** comme visiteur apostolique. Le décret mentionne notamment une gestion centralisée du gouvernement, une intégration jugée insuffisante dans la vie des diocèses, des difficultés concernant les paroisses confiées à la communauté et des **« insuffisances dans le traitement des cas d'abus survenus au sein de la communauté »**.

Le modérateur général Michel-Bernard de Vregille renonce à ses fonctions en juillet 2025. **Désiré Avice** est élu modérateur par intérim en août 2025, dans l'attente de la suite du processus de visite apostolique.

Des mesures de prévention et de réparation

La Communauté de l'Emmanuel a progressivement renforcé ses dispositifs de prévention et de traitement des abus. En avril 2026, elle a adhéré à la **Commission reconnaissance et réparation (CRR)**, permettant aux personnes victimes de violences sexuelles de saisir une instance extérieure à la communauté.

En septembre 2026, la communauté a également annoncé une nouvelle organisation de son dispositif de prévention et de protection avec la création d'une instance autonome, la **Commission d'écoute, de suivi et d'alerte (CESA)**, qui intervient en complément de la CRR.

Elle dit poursuivre le travail de prévention, de protection et de renouvellement de la formation et de l'accompagnement des personnes consacrées et des séminaristes.

Situation actuelle

Depuis 2025, la Communauté de l'Emmanuel fait l'objet d'une **visite apostolique du Saint-Siège**, notamment en raison de problèmes de gouvernance et d'insuffisances dans le traitement de certains cas d'abus.

Plusieurs affaires ont donné lieu à des sanctions canoniques ou à des décisions judiciaires, tandis que d'autres font encore l'objet d'enquêtes. La communauté a mis en place des dispositifs internes de prévention et d'écoute et a adhéré en 2026 à la Commission reconnaissance et réparation. La visite apostolique et plusieurs procédures concernant des membres de la communauté sont toujours en cours.

Sources principales

1. Communauté de l'Emmanuel, présentation officielle et chiffres de la communauté. https://emmanuel.info/

2. Commission de prévention et de lutte contre les abus (CPLA), bilan d'activité 2021.

Document de la Communauté de l'Emmanuel relatif aux signalements d'abus de pouvoir et de conscience.

3. MIVILUDES, rapport d’activité et réponses concernant la Communauté de l’Emmanuel.
https://www.miviludes.interieur.gouv.fr/

4. Diocèse de Paris, communiqué concernant l’abbé Emmanuel Dumont et les mesures canoniques prises à son encontre, 2022-2024.
https://dioceseparis.fr/

5. Diocèse de Lyon, communiqué de Mgr Olivier de Germay concernant l’abbé Emmanuel Dumont, 2022.
https://lyon.catholique.fr/

6. Dicastère pour le Clergé, décision concernant l’abbé Emmanuel Dumont, 2024. Décision canonique confirmant les restrictions de ministère.

Sources principales – Communauté de l’Emmanuel

1. Olivier Perret, La Face cachée de l’Emmanuel. Enquête sur la plus influente communauté catholique de France !, Golias, 2025.
https://www.mollat.com/livres/3414918/olivier-perret-la-face-cachee-de-l-emmanuel-enquete-sur-la-plus-influente-communaute-catholique-de-france

2. AVREF, « Enquête sur la face cachée de la Communauté de l’Emmanuel ».
https://avref.fr/enquete-sur-la-face-cachee-de-lacommunaute-de-lemmanuel.html

3. Communauté de l’Emmanuel, bilan d’activité 2021 de la Commission de prévention et de lutte contre les abus (CPLA), 12 mai 2022.
https://emmanuel.info/bilan-activite-2021-commission-prevention-lutte-abus/

4. MIVILUDES, rapports d’activité et signalements concernant la Communauté de l’Emmanuel.
https://www.miviludes.interieur.gouv.fr/

5. Diocèses de Paris et de Lyon et Communauté de l’Emmanuel, communiqué concernant l’abbé Emmanuel Dumont, 24 janvier 2024.
https://dioceseparis.fr/communique-du-diocese-de-paris-de.html

6. Diocèse du Mans et Communauté de l’Emmanuel, communiqué concernant Benoît Moulay, 4 juillet 2023.
https://www.sarthecatholique.fr/communique-de-mgr-vuillemin-eveque-du-mans-et-de-la-communaute-de-lemmanuel/

7. Le Monde, 11 octobre 2024, « La Communauté de l'Emmanuel a conclu un accord financier avec deux femmes qui accusaient un prêtre de viols ».
https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/10/11/la-communaute-de-l-emmanuel-a-conclu-un-accord-financier-avec-deux-femmes-qui-accusaient-un-pretre-de-viols_6349503_3224.html

8. Diocèse de Nantes et Communauté de l'Emmanuel, communiqué concernant Noël Nshibia Pamu, 18 mars 2025.
https://diocese44.fr/communication/

9. Diocèse de Bordeaux, communiqué concernant Benoît Roze, janvier 2026.
Dossier Après la CIASE

10. Communauté de l'Emmanuel, communiqué concernant Antoine Kitandja Lokavu, 27 mai 2025.
https://emmanuel.info/communique-27-mai-2025/

11. Communauté de l'Emmanuel, communiqué concernant Antoine Kitandja Lokavu, 23 avril 2026.
https://emmanuel.info/communique-23-avril-2026-akl/

12. Diocèse de Nancy, appel à témoignages concernant Antoine Kitandja Lokavu, juillet 2026.
Article de Catholix, 14 juillet 2026

13. Claudine Blanchard, Un canapé rouge. De l'emprise à la liberté, Salvator, 28 mai 2026.

14. Communauté de l'Emmanuel, communiqué du 28 mai 2026 concernant le témoignage de Claudine Blanchard.
https://emmanuel.info/communique-28-mai-2026/

15. Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie, décret du 24 octobre 2025 ordonnant une visite apostolique de la Communauté de l'Emmanuel et nommant Mgr Antoine Hérouard visiteur apostolique.
Texte intégral du décret (PDF)

16. Communauté de l'Emmanuel, communication sur la visite apostolique, 6 novembre 2025.
https://emmanuel.info/visite-apostolique-de-la-communaute-de-lemmanuel/

17. Communauté de l’Emmanuel, adhésion à la Commission reconnaissance et réparation (CRR), 21 avril 2026.
https://emmanuel.info/adhesion-crr/

18. Communauté de l’Emmanuel, bilan d’activité 2025 de la CPLA, 28 juin 2026.
https://emmanuel.info/bilan-activite-2025-commission-prevention-lutte-abus/

19. Communauté de l’Emmanuel, « Violences et abus : un nouveau dispositif de prévention et de protection des personnes », 14 octobre 2026.
https://emmanuel.info/violences-et-abus-un-nouveau-dispositif-de-prevention-et-de-protection-des-personnes/

Pour en savoir plus

https://apres-la-ciase.fr/tags/communaut%C3%A9-de-lemmanuel/